Réseau National du Conte et des Arts de la Parole
Maison des réseaux artistiques et culturels
221, rue de Belleville
75019 PARIS
Tél. 06 84 80 45 38

Le 13 mai 2022 à 10h, les membres de l'association Réseau National du Conte et des Arts de la Parole se sont réunis à l'auditorium du Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du collège en date du 27 avril 2022.
Cette Assemblée Générale a parallèlement été partagée par visio-conférence.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Le présent procès-verbal est rédigé sous la responsabilité de Frida Morrone, membre du bureau collégial, organe directeur de l'association.

L'Assemblée était animée par Mapie Caburet, membre du bureau collégial.

Plus du tiers des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 6 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par Mapie Caburet :

1. Présentation du rapport moral 2021 - vote
2. Présentation du rapport d'activités 2021 - vote
3. Présentation du rapport financier 2021 - vote
4. Quitus au binôme trésorerie du collège - vote
5. Montant de l'adhésion
6. Présentation des orientations 2022 - vote
7. Budget prévisionnel 2022
8. Élection au Conseil d'Administration : tiers renouvelable et appel de candidature

Mapie Caburet a précisé que l'ensemble des rapports et documents ont été mis à disposition de chacun des membres dès l'envoi de la convocation et envoyés à tou.tes le 9 mai par mail.

Il a été fait lecture des différents rapports.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

Il est question de quitter le partenaire bancaire actuel, le crédit coopératif, pour une banque moins chère et plus adaptée à l'activité du réseau, une étude sera menée courant de l'année.

L'idée d'un conseil comptable annuel est évoquée et retenue pour accompagner l'évolution du Réseau.

Le montant de l'adhésion a été fixé en 2021 à 50 € pour 2022.
Il est question de mettre en place un barème en fonction des moyens des structures adhérentes – c'est à dire de donner la possibilité aux adhérents de choisir parmi plusieurs montants d'adhésion. En revanche, il est exclu d'indexer le montant d'adhésion sur le chiffre d'affaires, une solution déjà appliquée sans succès.

Pour 2023, et dès à présent, le réseau décide un barème d'adhésion, libre en fonction du ressenti des adhérents avec les paliers suivants : **50 – 100 – 200 – 300€** et plus en don. Le formulaire sera modifié dans ce sens.

Il est précisé que le réseau accepte les paiements par virement et par Hello Asso de façon préférentielle. Les chèques ne sont plus acceptés pour des raisons de facilité comptable.

Il est rappelé que le Réseau vise à augmenter significativement son nombre d'adhérents.

Concernant les projets à venir, il est demandé de mettre en ligne les résultats de l'OPP, et il est envisagé de refaire des enquêtes auprès des membres du réseau.

Une commission autour de la qualification Qualiopi rencontre un vif succès auprès des adhérents, plusieurs souhaitent dès à présent s'y impliquer. Le sujet est visé comme urgent et important.

Une remarque fait apparaître la sous-estimation de la valorisation du travail bénévole – le budget sera modifié en ce sens – sans qu'il y ait d'impact sur l'équilibre budgétaire.

A l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

> **Rapports moral, d'activités et financier : l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité ;**

Quitus est donné au binôme chargé de la trésorerie au sein du bureau collégial.

Le barème pour le montant de l'adhésion a été adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

Les orientations 2022 et le budget prévisionnel sont approuvés à l'unanimité.

Pascal Dubois (Oui Dire Editions) et Agnès Chavanon (AMAC) sont des membres sortants du collège.

Agnès se représente.
Emmanuel Heit (Agence C'est à dire) présente sa candidature.

L'Assemblée élit

- Agnès CHAVANON - AMAC /Maison du Conte et des Arts de la Parole (Auvergne-Rhône-Alpes) à l'unanimité moins une abstention,
- Emmanuel Heit – Agence C'est à dire (Bourgogne Franche Comté) à l'unanimité,

en qualité de membres du Conseil d'Administration.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 3 ans.

Il est envisagé si possible de recruter un nouveau membre du collège par cooptation au cours de l'année afin de remplir l'ensemble des sièges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12.30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion.

le 24 mai 2022

COMPOSITION DU COLLEGE DU RNCAP
SUITE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 MAI 2022

- Françoise BARRET - Théâtre Dire d'étoile (Hauts-de-France)
- Marie-Pierre CABURET - A La Lueur des Contes / Maison des Contes en Est (Bourgogne-Franche-Comté)
- Agnès CHAVANON - AMAC /Maison du Conte et des Arts de la Parole (Auvergne-Rhône-Alpes)
- Jean-Jacques EPRON - Union Régionale des Foyers Ruraux du Poitou-Charentes / Moulin du Marais (Nouvelle Aquitaine)
- Ludmila GIOVANNETTI - Association Zampi / Nuit du conte, Clans (Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- Emmanuel HEIT – Agence C'est à dire (Bourgogne – Franche Comté)
- Marion LABEJOF - Compagnie Conte (Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- Julien LABOUCHE - Cie L'oeil magique (Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- Claire LERAY - MCE Productions / L'éolienne (Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- Frida MORRONE - Astolfo Sulla Luna / Festival de Contes Amies-Voix (Loir et Cher)